

**COMMUNE  
DE  
VILLE SOUS ANJOU**

**Conseil municipal du 13/12/2016**

**Compte-rendu**

**CR-CM N° 16-08 DU 13/12/2016**

Présents : Mmes Garcian, Touzard-Perriolat, Pellat.

Mrs Lafumas, Mandrand, Recompsat, Thivolle, Satre.

Madame Eliane KHELIFI donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.

Monsieur Laurent ALFIERI donne pouvoir de vote à Monsieur Rolland MANDRAND.

Madame Cécile QUENTEL est excusée.

Madame Sandrine SERVONNAT est excusée.

Monsieur Didier MONIN est excusé.

Monsieur Julien ANDRES est excusé.

Madame Josiane PELLAT a été élue secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Approuvé à l'unanimité

**2. Modification de l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

Délibération relative au report des ¼ des crédits d'investissement 2016 sur l'année 2017.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la modification apportée à l'ordre du jour.

**3. Point sur les projets en cours et vie communale**

**Zérophyto**

Monsieur Yves LAFUMAS indique qu'une démonstration de matériels (désherbage à eau chaude, thermique, ...) a eu lieu sur la commune. Cette démonstration a permis de définir le coût du matériel que la commune devrait acquérir pour se mettre en conformité avec son Plan de Désherbage Communal.

**Eclairage public**

Monsieur le Maire indique qu'une étude est actuellement menée en collaboration avec le SEDI afin de remplacer l'éclairage public de la rue Emile Romanet qui commence à être vétuste.

**Musée Animalier**

Monsieur le Maire indique que la Commission Tourisme de la CCPR poursuit sa réflexion sur le projet de reprise du Musée Animalier cependant, avant tout lancement de projet la collection utilisable doit être inventoriée. Cette phase permettra de lever l'incertitude sur les possibilités de déplacement et d'utilisation des animaux, cette étude sera confiée par la CCPR à un

cabinet extérieur, le coût est estimé à environ 20 000,00€ H.T. A l'issue de cette phase de faisabilité, le dossier sera de nouveau étudié.

#### **Aménagement du cimetière**

Madame Andrée TOUZARD-PERRIOLAT et Monsieur Rolland MANDRAND indiquent qu'ils ont réceptionné les préconisations des Bâtiments de France concernant l'aménagement du site du cimetière. Ils précisent que plusieurs rendez-vous avec différents prestataires sont déjà fixés.

#### **Action « Secourisme »**

Madame Josiane PELLAT indique que la commune souhaite organiser une séance d'initiation aux gestes qui sauvent ainsi qu'à l'utilisation d'un défibrillateur, sous la conduite d'un sapeur pompier. Elle indique que cette session se déroulera le samedi 4 février de 9h00 à 12h00 à la salle de Terrebasse. Elle précise que le nombre de place est limité et que de ce fait la participation se fera sur inscription.

#### **4. Délibération relative à la suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet suite à un avancement de grade**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis du Comité Technique (avis favorable du Comité Technique en date du 09/11/2016).

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, en raison d'un avancement de grade de l'agent occupant le poste.

Monsieur le Maire propose la suppression de ce poste et propose de modifier le tableau des emplois.

#### **Délibération approuvée à l'unanimité**

#### **5. Délibération relative à l'Adhésion de la commune au Comité des Œuvres Sociales de l'Isère (COS 38)**

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la commune.

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du COS 38 présent sur le département depuis 1971. Cette association loi 1901 a pour but d'assurer aux personnels des collectivités territoriales de l'Isère de meilleures conditions matérielles d'existence par le versement de prestations à caractère social et à caractère culturel, touristique, et de loisirs.

Il précise que la cotisation communale s'élève à 0.90% du traitement de base des agents adhérents et que les agents sont libres ou non d'adhérer, leur cotisation quant à eux est fixée à 0.10% du traitement de base.

#### **Délibération approuvée à l'unanimité**

#### **6. Délibération relative à la Prise en charge des frais de formation – Concours ATSEM**

Monsieur le Maire explique que l'un des agents en poste à l'école souhaite s'inscrire au concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) et qu'afin de préparer au mieux ce concours elle souhaite suivre une formation payante.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de Madame Pauline PERGER qui occupe actuellement un poste d'animatrice des temps périscolaires et qui est également susceptible de remplacer en cas d'absence l'agent en poste au grade d'ATSEM, Madame Christine GARCIA.

Cette formation est délivrée par un organisme extérieur, le CNED (Centre national d'enseignement à distance). Il précise que l'agent en question a déposé une demande de financement auprès de la Mairie.

#### **Délibération approuvée à l'unanimité**

#### **7. Délibération relative au versement d'un acompte des participations dues au Syndicat d'Actions Sociales et Sportives des 4 villages avant le vote du Budget Primitif 2017**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Syndicat d'Actions Sociales et Sportives des 4 Villages a demandé comme chaque année à ce qu'un acompte sur la participation communale 2017 leur soit versé avant le vote du budget primitif 2017, soit 16 404,00€.

#### **Délibération approuvée à l'unanimité**

#### **8. Délibération relative à la mise à jour des montants de location, de caution ou annulation pour la location des salles des fêtes – Salle Emile Romanet / Salle de Terrebasse**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour mettre à jour la tarification qui s'applique aux locations, cautions et annulations des salles des fêtes communales. Il présente à l'Assemblée délibérante les montants appliqués à ce jour et indique que des réajustements sont nécessaires. Il propose d'appliquer cette nouvelle tarification à compter du 01/01/2017.

#### **Tarification – Location et caution**

<b>SALLE DE TERREBASSE</b>		TARIFS
SOIREES PRIVEES	<i>Non-résidents de la commune</i>	220,00 €
	<i>Résidents et associations locales</i>	110,00 €
	<i>Nettoyage de la salle en supplément (option)</i>	50,00 €
REPAS DE QUARTIER	<i>Tarif applicable aux repas de quartiers</i>	50,00 €
CAUTION	<i>Cas de dégradations</i>	1 500,00 €

<b>SALLE EMILE ROMANET</b>		TARIFS
SOIREES PRIVEES	<i>Non-résidents de la commune</i>	700,00 €
	<i>Résidents et associations locales</i>	300,00 €
JOURNEE D'UTILISATION	<i>1<sup>er</sup> jour</i>	260,00 €
	<i>jour suivant</i>	110,00 €
CAUTION	<i>Cas de dégradations</i>	1 500,00 €

## **Tarification – Annulation de location**

<b>SALLE DE TERREBASSE</b>		
<i>PENALITES RESIDENTS</i>	<i>PENALITES NON RESIDENTS</i>	<i>MODALITES DES PENALITES POUR ANNULATION DE RESERVATION</i>
10,00 €	20,00 €	Plus de 60 jours avant la manifestation
25,00 €	50,00 €	Entre 60 et 30 jours avant la manifestation
55,00 €	100,00 €	Moins de 30 jours avant la manifestation
10,00 €	20,00 €	Si la salle peut être relouée

<b>SALLE EMILE ROMANET</b>		
<i>PENALITES RESIDENTS</i>	<i>PENALITES NON RESIDENTS</i>	<i>MODALITES DES PENALITES POUR ANNULATION DE RESERVATION</i>
30,00 €	70,00 €	Plus de 60 jours avant la manifestation
50,00 €	200,00 €	Entre 60 et 30 jours avant la manifestation
100,00 €	300,00 €	Moins de 30 jours avant la manifestation
30,00 €	70,00 €	Si la salle peut être relouée

*Les Associations Intercommunales ainsi que les organismes tels que pompiers et gendarmerie bénéficient des tarifs locaux.*

*En cas de fausse déclaration, la location pourra être annulée et la caution conservée.*

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

#### **9. Délibération relative à une demande d'aide financière dans le cadre de l'application du zérophyto**

*Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune de Ville sous Anjou souhaite s'orienter vers la réduction, voire la suppression des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts. Pour cela, elle s'est engagée à faire réaliser un Plan de Désherbage Communal. Ce document lui a permis de faire un état des lieux des pratiques phytosanitaires actuelles et ainsi de les améliorer en prenant en compte les problématiques environnementales, humaines et réglementaires.*

*Le bilan du Plan de Désherbage Communal a permis d'établir plus précisément les besoins en matériels alternatifs que la commune devrait acquérir très prochainement. La commune a fait établir des devis à différents organismes afin de chiffrer plus précisément le coût de cet investissement, au total le montant de l'investissement s'élève à 90 519,50€ H.T.*

*Monsieur le Maire explique que la commune a la possibilité de solliciter financièrement différents organismes. Pour se faire, il est nécessaire de déposer un dossier de demande de subvention.*

### **Délibération approuvée à l'unanimité**

## **10. Délibération relative au report de ¼ des crédits d'investissement de l'année 2016 à la section d'investissement 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir régler les factures d'investissement au plus tôt sur la comptabilité 2017 et ce, avant le vote du budget primitif 2017, il convient de voter une part de crédits en investissement.

**Délibération approuvée à l'unanimité**

## **11. Questions diverses :**

### **Livret à la mémoire des soldats de 14-18**

Madame Josiane PELLAT et Monsieur Rolland MANDRAND indiquent qu'ils ont reçu le 16 novembre dernier, le Centre Généalogique de Vienne qui a remis à la commune un livret à la mémoire des soldats de 14-18. Il rassemble des fiches individuelles sur le parcours des soldats dont les noms sont inscrits au monument aux morts de la commune. Madame Josiane PELLAT précise qu'il s'agit d'un travail bénévole, réalisé à l'occasion du centenaire de la première guerre mondiale.

### **Tourisme**

Monsieur Rolland MANDRAND indique que le rapport de la Commission Tourisme de la CCPR met en évidence une baisse du tourisme sur l'agglomération par rapport à 2015 (diminution des réservations d'hébergement). Cependant, plusieurs projets sont à l'étude afin de dynamiser le secteur :

- Création d'un parc d'accrobranche liant 4 communes de la CCPR
- L'obtention du label « Bistrot de Pays » au bar-restaurant « La Casa Dadou » à Anjou
- La reprise du Musée Animalier de Ville sous Anjou

Il précise également, qu'une réunion est prévue le 22 décembre prochain entre les membres de la Commission Tourisme de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais et ceux de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire afin d'élaborer un diagnostic touristique du territoire.

### **Ecole de Terrebasse**

Monsieur le Maire indique que le PEDT (Projet Educatif Territorial) de la commune arrive à son terme de 3 ans et que de ce fait, il a été demandé à la Commune si elle souhaitait le renouveler en l'état actuel, en particulier avec les mêmes horaires scolaires, ou si elle souhaitait y apporter des modifications. Monsieur le Maire indique qu'après réflexion et plusieurs échanges avec la Directrice de l'Ecole, il a été décidé de ne pas apporter de modifications au PEDT. Il explique également que l'Académie l'a averti d'une éventuelle fermeture de classe à la rentrée scolaire prochaine suite à la diminution des effectifs.

Monsieur Henri THIVOLLE indique qu'il a rendez-vous le 19 décembre prochain avec un expert afin de faire chiffrer les dommages causés par un sinistre (fuite d'eau) à l'école.

### **Accueil des nouveaux habitants**

Madame Josiane PELLAT indique que la réception des nouveaux habitants est programmée le vendredi 10 février prochain à la salle de Terrebasse.

### **Elaboration du bulletin municipal**

Madame Josiane PELLAT explique que le Pass' Partout est en cours de réalisation cependant, il lui manque encore un nombre important d'articles émanant des associations.

### **E-Enfance**

Monsieur le Maire rappelle que la plate-forme d'inscription et de paiement en ligne relative aux services de la cantine et des temps périscolaires est ouverte aux familles de l'école depuis le 28 novembre dernier. Il précise que quelques réajustements ont été réalisés les premiers jours mais que maintenant tout semble fonctionner correctement.

Fin de la séance à 22H00

CR CM 16-08 du 13 décembre 2016

Le Maire,

Luc SATRE

### **ANNEXE 1 : DEPENSES REALISEES SUR LA PERIODE NOVEMBRE - DECEMBRE 2016**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>OBJETS</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
TRESOR PUBLIC	TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS (APPRT RUE EMILE ROMANET)	312.00 €
AMEVET MAGALI	CONFITURES COLIS DE NOEL CCAS	277.50 €
INTERMARCHE	CHOCOLAT + GOUTER DE NOEL RESIDENCE SERVICES CHAMPERIN	367.68 €
SAVEURS DE COCAGNE	COLIS DE NOEL CCAS	683.75 €
TONNEAU DE BACCHUS	COLIS DE NOEL CCAS + GOUTER DE NOEL RESIDENCE SERVICES CHAMPERIN	907.00 €
DAUPHINE LIBERE	PORTAGE JOURNAL	374.00 €
SECURITE MANUTENTION	FORMATION DENEIGEMENT EMPLOYES COMMUNAUX	163.00 €
DELTA CONSULTANT	AUDIT ASSURANCE	792.00 €
CIAT	CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERE ECOLE	2 287.56 €
BULBI	BULBES FLEURISSEMENT COMMUNAL	279.94 €
HUET PATRICE	ANIMATION TAP CIRQUE ECOLE	300.00 €
CLAUDE THIERY	ETUDE PLAN DE DESHERBAGE	3 076.00 €
OVH	RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE SITE INTERNET (3 ANS)	283.93 €
<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 104.36 €</b>